# departement DES DEUX-SEVRES

## Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal :

le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 13 MAI 1996

SEANCE DU 10 mai 1996

Avis sur la révision du POS de la commune d'Aiffres

[Annexe]

#### Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

#### **Présents:**

## Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,

M. Gilles FRAPPIER

#### Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

## Excusés:

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

DELIBERATION D96173

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur le Maire d'Aiffres vient de nous notifier, par courrier en date du 4 avril 1996, la délibération de son Conseil Municipal du 28 mars 1996 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Il nous demande, conformément à l'article R 123.6 du Code de l'Urbanisme si nous souhaitons être consultés sur le projet de POS arrêté.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- répondre favorablement à cette demande et de l'inviter à nous faire parvenir pour consultation le projet de POS, lorsque ce dernier sera arrêté.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour